

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 22 octobre 2008 - 9 h 30

« Compléments à la réflexion du Conseil sur les droits familiaux »

Document N° 03 - Annexes

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Analyse complémentaire des simulations d'évolution de la majoration de durée
d'assurance pour enfant et de l'assurance vieillesse des parents au foyer

Annexes : résultats détaillés

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Annexes : résultats détaillés pour chaque modification de la MDA ou de l'AVPF

Annexe 1 : suppression de l'AVPF

Annexe 2 : Modification des règles d'attribution de la MDA (type fonction publique)

Annexe 3 : Règle de non cumul entre MDA et AVPF

Annexe 4 : Fusion MDA-AVPF

Annexe 1 : Suppression de l'AVPF

Cette première simulation permet d'examiner les femmes pour lesquelles l'AVPF joue un rôle important aujourd'hui.

Rappel de la mesure :

Elle consiste à supprimer dans les comptes des assurés tous les droits acquis au titre de l'AVPF.

Résultats détaillés avant redistribution :

Toute l'analyse se limite aux femmes mono-pensionnées liquidant leur pension en 2020.

- *En fonction de la durée acquise au titre de l'AVPF :*

Assez logiquement, les effets d'une suppression de l'AVPF varient fortement selon l'importance des droits acquis au titre de l'AVPF. Ainsi, les femmes (mono-pensionnées) ayant plus de 12 ans d'AVPF (et qui ont en moyenne 74 trimestres, soit 18 ans d'AVPF) verraient leur pension réduite de plus de 30% dans la simulation de suppression de l'AVPF. A l'inverse, celles qui ont entre 0 et 3 années acquises au titre de l'AVPF connaîtraient (avant redistribution) des pertes de pension de 4%. Comme les femmes ayant des longues durées au titre de l'AVPF ont aussi des durées totales assez longues (avec AVPF), elles décaleraient leur date de départ de façon plus importante suite à la suppression simulée de l'AVPF, pour continuer à partir au taux plein.

2020

Monopensionnés	Effectifs	Part dans les effectifs	Pension moyenne			Durée d'assurance		
			Avant	Après	variation	Avant	Après	variation
Nombre d'années d'AVPF								
0	88794	41%	6856	6856	0%	123	123	0%
0-3 ans	40624	19%	6708	6417	-4%	131	127	-3%
3-6 ans	28770	13%	6666	6029	-10%	137	127	-7%
6-12 ans	22931	11%	6503	5388	-17%	140	120	-14%
Plus de 12 ans	35696	16%	7357	5027	-32%	158	109	-31%
Total	216814	100%	6848	6209	-9%	134	122	-9%

Monopensionnés	Durée AVPF			Durée MDA			Age de départ	
	Avant	Après	variation	Avant	Après	variation	Avant	Après
Nombre d'années d'AVPF								
0	0	0	0	12	12	0	62,3	62,3
0-3 ans	8	0	-8	17	17	0	62,1	62,2
3-6 ans	18	0	-18	17	17	0	62,1	62,3
6-12 ans	35	0	-35	19	19	0	61,9	62,3
Plus de 12 ans	74	0	-74	21	21	0	61,6	63,0
Total	20	0	-20	16	16	0	62,1	62,4

- *En fonction du nombre d'enfants*

Dans la mesure où les durées acquises au titre de l'AVPF par les femmes sont croissantes avec le nombre d'enfants (13 trimestres en moyenne pour les femmes ayant un enfant, 29 trimestres pour celles ayant 3 enfants et plus, 20 trimestres pour l'ensemble des femmes), l'effet d'une suppression complète de l'AVPF est croissante avec le nombre d'enfants.

2020

Monopensionnés	effectifs	part dans les effectifs	Pension moyenne			Durée d'assurance		
			Avant	Après	variation	Avant	Après	variation
0	25860	12%	8839	8839	0%	148	148	0%
1	49062	23%	7933	7553	-5%	147	141	-4%
2	80510	37%	6143	5429	-12%	128	114	-11%
3 et +	61381	28%	6068	5045	-17%	125	104	-17%
Total	216814	100%	6848	6209	-9%	134	122	-9%

Monopensionnés	Durée AVPF			Durée MDA			Age de départ	
	Avant	Après	variation	Avant	Après	Variation	Avant	Après
0	0	0	0	0	0	0	62,1	62,1
1	13	0	-13	8	8	0	61,8	62,0
2	23	0	-23	16	16	0	62,1	62,4
3 et +	29	0	-29	28	28	0	62,3	62,8
Total	20	0	-20	16	16	0	62,1	62,4

- *Par décile de pension au régime général*

Même s'il est difficile d'évaluer précisément les effets redistributifs de la suppression de l'AVPF, dans la mesure où on ne connaît que la pension au régime général, et pas celle versée par les régimes complémentaires, il peut être intéressant d'examiner les effets par décile de pension au régime général. On observe que ce sont les assurées des déciles médians supérieurs (décile 6, 7 et 8) qui ont les plus longues durées moyennes validées au titre de l'AVPF (30 trimestres, soit 7,5 ans pour le décile 7). Ce sont donc ces assurées qui perdent le plus de trimestres en cas de suppression de l'AVPF. Toutefois, dans ces déciles, la durée totale d'assurance est en moyenne assez longue, donc la part des trimestres AVPF dans la durée totale est plus faible que pour les premiers déciles, qui perdent le plus en proportion. Qui plus est, l'impact sur la pension est renforcé dans ces premiers déciles car la suppression de l'AVPF est susceptible de dégrader le salaire annuel moyen. Ainsi, pour les assurées (mono-pensionnées) du premier décile, le nombre de trimestres d'AVPF perdus est seulement de 7 en moyenne, mais ceci correspond à une réduction moyenne de 10% de la durée d'assurance, et conduit à une baisse de pension moyenne de 15%. A l'opposé, pour les assurées du dernier décile, le nombre moyen de trimestres d'AVPF perdus est de 14, mais cela correspond à une réduction de 3% de la durée d'assurance moyenne, et conduit à une baisse de pension moyenne de 2%.

Monopensionnés	Pension moyenne			Durée d'assurance		
	Avant	Après	variation	Avant	Après	variation
D1	2230	1897	-15%	61	55	-10%
D2	3524	2967	-16%	88	78	-12%
D3	4361	3649	-16%	105	92	-12%
D4	5199	4353	-16%	121	104	-14%
D5	6050	5257	-13%	135	119	-12%
D6	6851	6204	-9%	158	142	-10%
D7	7540	6756	-10%	162	144	-11%
D8	8647	7879	-9%	165	152	-8%
D9	10307	9667	-6%	170	160	-6%
D10	13774	13516	-2%	175	171	-3%

Monopensionnés	Durée AVPF			Durée MDA			Age de départ	
	Avant	Après	variation	Avant	Après	variation	Avant	Après
D1	7	0	-7	18	18	0	62,3	62,3
D2	13	0	-13	19	19	0	62,5	62,5
D3	17	0	-17	19	19	0	62,3	62,3
D4	22	0	-22	17	17	0	62,3	62,3
D5	23	0	-23	16	16	0	62,4	62,4
D6	26	0	-26	14	14	0	61,8	62,4
D7	30	0	-30	18	18	0	61,8	62,6
D8	26	0	-26	14	14	0	61,5	62,3
D9	20	0	-20	12	12	0	61,8	62,4
D10	14	0	-14	10	10	0	62,1	62,5

- *Caractérisation des situations de fortes baisses de pension*

Les plus fortes baisses de pension suite à la suppression simulée de l'AVPF, et avant redistribution des gains, correspondent à des situations où la durée validée au titre de l'AVPF représente une part très importante de la durée totale (38% pour les pertes comprises entre 20% et 50%). Des assurées ont également des durées validées au titre de la MDA importantes, du fait d'un nombre d'enfants moyen plus élevé que la moyenne, et donc plus de la moitié de leurs droits sont constitués de MDA ou d'AVPF.

Monopensionnés Perte	Durée d'assurance avant mesure	% AVPF + MDA dans la durée avant mesure	% d'AVPF dans la durée avant mesure	Nbre d'enfants	% Bénéfs MICO	Effectifs
20 à 50%	139	53%	38%	2,6	50,2%	14,8%
50 à 100%	119	67%	50%	2,6	67,8%	6,3%
100%	75	96%	63%	3,1	60,0%	0,4%
Ensemble des femmes	134	26%	15%	2,0	39,9%	100,0%

Résultats après redistribution des gains sous forme de forfait :

La suppression de l'AVPF simulée ici conduit à une réduction de la pension moyenne des femmes, qui a pour contrepartie un gain financier pour la CNAV. Pour se situer « à coût constant », on peut étudier les effets d'une redistribution des économies ainsi générées sous forme de forfaits pour enfants. En lien avec les simulations réalisées sur la forfaitisation de la majoration de pension pour trois enfants, on suppose ici que ces forfaits peuvent prendre quatre formes :

- forfait 1 : dès le premier enfant, proportionnel au nombre d'enfants (non proratisé)
- forfait 2 : dès le premier enfant, proportionnel au nombre d'enfants et à la durée validée ;
- forfait 3 : au troisième enfant, quels que soient le nombre d'enfants et la durée validée ;
- forfait 4 : au troisième enfant, proportionnel à la durée validée.

Les montants annuels des forfaits pouvant ainsi être redistribués (aux monopensionnées liquidant en 2020) sont les suivants¹ :

En euros	Forfaits 1 et 2		Forfait 3 et 4
	Montant du forfait par enfant *	Montant moyen par femme	Montant moyen redistribué aux mère de 3 enfants et plus
2020	320	623	2 225

* Pour les forfaits 2 et 4, dans le cas d'une durée validée correspondant à celle du taux plein.

- 1- forfait dès le premier enfant, proportionnel au nombre d'enfants ;

Pension moyenne totale	Pension moyenne 1er décile	Pension moyenne 5ème décile	Pension moyenne 9ème décile	Rapport interdécile D9/D1
------------------------------	----------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------------	---------------------------------

Avant simulation	6 819	3 496	6 825	13 745	3,9
Après redistribution	6 819	3 709	6 760	13 820	3,7
Variation	0%	6%	-1%	1%	-0,2

¹ Les montants de ces forfaits assurent la neutralité financière une année donnée (2020) seulement.

Pension moyenne initiale	Tout le monde	0 enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	0 an AVPF	0-3 ans AVPF	3-6 ans AVPF	6-12 ans AVPF	12+ ans AVPF
Avant	6 819	8 820	7 944	6 095	5 988	6 846	6 694	6 627	6 465	7 298
Après	6 819	8 820	7 899	6 035	6 104	7 322	7 063	6 670	6 094	5 779
variation	0%	0%	-1%	-1%	2%	7%	6%	1%	-6%	-21%

2- forfait dès le premier enfant, proportionnel au nombre d'enfants et à la durée validée

Pension moyenne totale	Pension moyenne 1er décile	Pension moyenne 5ème décile	Pension moyenne 9ème décile	Rapport interdécile D9/D1
------------------------	----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	---------------------------

Avant simulation	6 819	3 496	6 825	13 745	3,9
Après redistribution	6 819	3 464	6 874	14 018	4,0
Variation	0%	-1%	1%	2%	0,1

Pension moyenne initiale	Tout le monde	0 enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	0 an AVPF	0-3 ans AVPF	3-6 ans AVPF	6-12 ans AVPF	12+ ans AVPF
avant	6 819	8 820	7 944	6 095	5 988	6 846	6 694	6 627	6 465	7 298
après	6 819	8 820	7 986	6 047	6 017	7 293	7 109	6 727	6 120	5 737
variation	0%	0%	1%	-1%	0%	7%	6%	2%	-5%	-21%

3- forfait dès le troisième enfant, quels que soient le nombre d'enfants et la durée validée

Pension moyenne totale	Pension moyenne 1er décile	Pension moyenne 5ème décile	Pension moyenne 9ème décile	Rapport interdécile D9/D1
------------------------	----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	---------------------------

Avant simulation	6 819	3 496	6 825	13 745	3,9
Après redistribution	6 819	3 755	6 592	13 686	3,6
Variation	0%	7%	-3%	0%	-0,3

Pension moyenne initiale	Tout le monde	0 enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	0 an AVPF	0-3 ans AVPF	3-6 ans AVPF	6-12 ans AVPF	12+ ans AVPF
avant	6 819	8 820	7 944	6 095	5 988	6 846	6 694	6 627	6 465	7 298
après	6 819	8 820	7 580	5 396	7 211	7 298	6 982	6 599	6 127	5 980
variation	0%	0%	-5%	-11%	20%	7%	4%	0%	-5%	-18%

4- forfait dès le troisième enfant, proportionnel à la durée validée

Pension moyenne totale	Pension moyenne 1er décile	Pension moyenne 5ème décile	Pension moyenne 9ème décile	Rapport interdécile D9/D1
------------------------	----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	---------------------------

Avant simulation	6 819	2 999	6 458	11 494	3,8
Après redistribution	6 819	2 742	6 494	11 489	4,2
Variation	0%	-9%	1%	0%	0,4

Pension moyenne initiale	Tout le monde	0 enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	0 an AVPF	0-3 ans AVPF	3-6 ans AVPF	6-12 ans AVPF	12+ ans AVPF
avant	6 819	8 820	7 944	6 095	5 988	6 846	6 694	6 627	6 465	7 298
après	6 819	8 820	7 580	5 396	7 211	7 257	6 997	6 637	6 184	6 004
variation	0%	0%	-5%	-11%	20%	6%	5%	0%	-4%	-18%

Annexe 2 : Modification des règles d'attribution de la MDA (type fonction publique)

Rappel de la mesure :

La simulation réalisée consiste à modifier les critères d'attribution de la MDA au régime général pour les rapprocher de ceux de la MDA dans la fonction publique, qui a été réformée en 2003. Les autres avantages familiaux sont inchangés (AVPF et bonification pour trois enfants).

Plus précisément, les règles d'attribution de la MDA sont modifiées comme suit :

- La MDA pour enfants est remplacée par de la MDA au titre de l'accouchement et de la MDA au titre des interruptions d'activité.
- La MDA au titre de l'accouchement est attribuée l'année de naissance de l'enfant ; elle est de deux trimestres et n'est pas cumulable avec la MDA pour interruption d'activité.
- Les trimestres de MDA accordés au titre d'une interruption d'activité (« MDA interruption d'activité ») ne sont accordés que pour les enfants d'âge inférieur à 3 ans et pour les périodes où la mère n'a pas d'activité ; chaque année donne droit au plus à 4 trimestres de MDA interruption d'activité, pour un total de 12 trimestres par enfant au maximum.
- Les trimestres de MDA interruption d'activité sont positionnés dans la carrière de l'assurée (ce qui n'est pas le cas pour la MDA enfants actuellement) et le total du nombre de trimestres de MDA interruption d'activité et des autres trimestres (activité, AVPF, périodes assimilées) est écrêté à quatre au maximum par année.

Notons que dans la simulation, les interruptions d'activité ne sont pas connues directement ; elles sont déduites du nombre de trimestres acquis par ailleurs une année donnée.

L'année de l'accouchement, par exemple, une femme bénéficiera de :

- deux trimestres au titre de la MDA interruption d'activité et d'aucun trimestre au titre de la MDA accouchement si elle a validé, cette année là, deux trimestres au titre de l'activité et/ou des périodes assimilées ;
- quatre trimestres au titre de la MDA interruption d'activité et d'aucun trimestre au titre de la MDA accouchement si elle n'a validé aucun trimestre au titre de l'activité ou des périodes assimilées ;
- aucun trimestre au titre de la MDA interruption d'activité et de deux trimestres au titre de la MDA accouchement si elle a validé quatre trimestres au titre de l'activité ou des périodes assimilées.

Résultats détaillés avant redistribution :

Toute l'analyse se limite aux femmes mono-pensionnées liquidant leur pension en 2020.

- *En fonction de la durée acquise au titre de l'AVPF :*

Les droits acquis au titre de l'AVPF ne sont pas modifiés dans cette simulation mais les nouvelles règles appliquées à la MDA, davantage liée aux interruptions d'activité, sont susceptibles d'avoir des effets différents selon les durées d'interruption. Comme il n'est pas possible de repérer précisément les interruptions d'activité liées aux enfants, on utilise ici les durées validées au titre de l'AVPF pour distinguer les femmes selon leur comportement d'activité au moment des naissances. En pratique, les effets observés proviennent surtout du nombre d'enfants, qui est assez corrélé avec la durée acquise au titre de l'AVPF. On note toutefois que les femmes n'ayant acquis aucun droit au titre de l'AVPF voient en moyenne leur nombre de trimestres de MDA très légèrement augmenté, car certaines sont susceptibles de valider plus de 2 ans par enfant.

Les pertes les plus importantes en termes de durée concernent les femmes qui ont des durées longues au titre de l'AVPF, car elles ont également beaucoup de MDA (car plus d'enfants). En revanche, l'effet moyen sur leur pension est atténué par le fait que ces femmes ont également de très longues durées d'assurance, si bien que la réduction de leur durée d'assurance ne se répercute pas nécessairement sur leur pension (certaines conservent le taux plein par la durée d'assurance).

2020

Mono-pensionnés Nombre d'années d'AVPF	Effectifs	Part dans les effectifs	Pension moyenne			Durée d'assurance		
			Avant	Après	variation	Avant	Après	variation
0	88794	41%	6856	6782	-1%	123	123	0%
0-3 ans	40624	19%	6708	6515	-3%	131	128	-2%
3-6 ans	28770	13%	6666	6338	-5%	137	131	-4%
6-12 ans	22931	11%	6503	6214	-4%	140	134	-4%
Plus de 12 ans	35696	16%	7357	7062	-4%	158	148	-6%
Total	216814	100%	6848	6659	-3%	134	130	-3%

2020

Mono-pensionnés Nombre d'années d'AVPF	Durée AVPF			Durée MDA			Age de départ	
	Avant	Après	variation	Avant	Après	variation	Avant	Après
0	0	0	0	12	12	0	62,3	62,4
0-3 ans	8	8	0	17	13	-3	62,1	62,4
3-6 ans	18	18	0	17	12	-6	62,1	62,3
6-12 ans	35	35	0	19	12	-6	61,9	62,2
Plus de 12 ans	74	74	0	21	10	-11	61,6	62,2
Total	20	20	0	16	12	-4	62,1	62,3

- *En fonction du nombre d'enfants*

Les effets de la modification simulée des règles de la MDA dépendent peu du nombre d'enfants (sauf évidemment pour les femmes sans enfants, qui ne bénéficient pas de la MDA). Toutes les mères perdent environ 4 trimestres de MDA en moyenne du fait des nouvelles règles simulées, et ce quelque soit leur nombre d'enfants. Ceci peut paraître surprenant *a priori*, dans la mesure où pour une femme ne s'étant pas du tout interrompue, la perte de MDA est de 6 trimestres par enfant (de 8 à 2), et donc proportionnelle au nombre d'enfants. En pratique, comme les interruptions d'activité sont également liées au nombre d'enfant (comme on le voit sur les durées AVPF croissante avec le nombre d'enfants), les mères de familles plus nombreuses bénéficient de davantage de MDA interruption que celles de un enfant, ce qui compense la perte de MDA non liée à l'interruption, en complément de la MDA accouchement par enfant.

Les effets sur les pensions sont un peu plus importants pour les mères de 3 enfants et plus, dont les durées d'assurance moyennes sont plus faibles, et pour lesquelles la perte de trimestres a par conséquent un effet relativement plus fort en moyenne.

2020

Mono-pensionnés	Effectifs	Part dans les effectifs	Pension moyenne			Durée d'assurance		
			Avant	Après	variation	Avant	Après	variation
0	25860	12%	8839	8839	0%	148	148	0%
1	49063	23%	7933	7717	-3%	147	142	-3%
2	80510	37%	6143	5934	-3%	128	124	-3%
3 et +	61382	28%	6068	5843	-4%	125	121	-3%
Total	216814	100%	6848	6659	-3%	134	130	-3%

Mono-pensionnés	Durée AVPF			Durée MDA			Age de départ	
	Avant	Après	variation	Avant	Après	variation	Avant	Après
0	0	0	0	0	0	0	62,1	62,1
1	13	13	0	8	4	-4	61,8	62,1
2	23	23	0	16	12	-4	62,1	62,4
3 et +	29	29	0	28	24	-4	62,3	62,6
Total	20	20	0	16	12	-4	62,1	62,3

- *Par décile de pension au régime général*

Monopensionnés	Pension moyenne			Durée d'assurance TR		
	Avant	Après	variation	Avant	Après	variation
D1	2230	2145	-4%	61	64	6%
D2	3524	3344	-5%	88	89	2%
D3	4361	4116	-6%	105	104	-1%
D4	5199	4912	-6%	121	118	-2%
D5	6050	5773	-5%	135	131	-3%
D6	6851	6625	-3%	158	151	-4%
D7	7540	7351	-2%	162	154	-5%
D8	8647	8485	-2%	165	158	-4%
D9	10307	10152	-1%	170	163	-4%
D10	13774	13720	0%	175	170	-3%

Monopensionnés	Durée AVPF			Durée MDA			Age de départ	
	Avant	Après	variation	Avant	Après	variation	Avant	Après
D1	7	7	0	18	22	3	62,3	62,3
D2	13	13	0	19	20	1	62,5	62,5
D3	17	17	0	19	18	-1	62,3	62,3
D4	22	22	0	17	14	-3	62,3	62,3
D5	23	23	0	16	11	-4	62,4	62,4
D6	26	26	0	14	8	-6	61,8	62,3
D7	30	30	0	18	9	-8	61,8	62,3
D8	26	26	0	14	6	-7	61,5	62,1
D9	20	20	0	12	5	-7	61,8	62,3
D10	14	14	0	10	4	-6	62,1	62,5

- *Caractérisation des situations de fortes baisses de pension*

Les fortes pertes sont concentrées chez les assurées ayant plus d'un tiers de leur durée totale constituée de MDA et d'AVPF, et qui ont des durées d'assurance assez faibles. Celles qui voient leur pension au régime général réduite de plus de 50% ont en moyenne un quart de leur durée constituée de MDA. Elles sont très majoritairement bénéficiaires du minimum contributif.

Mono-pensionnés	Durée d'assurance avant mesure	% AVPF + MDA dans la durée avant mesure	% MDA dans la durée avant mesure	Nombre d'enfants	% Bénéfs MICO	Effectifs
Perte						
20 à 50%	116	38%	18%	2,6	84,7%	5,8%
50 à 100%	79	35%	26%	2,6	98,4%	1,6%
100%	34	71%	10%	3,0	100,0%	0,0%
Total	134	26%	15%	2,0	39,9%	100,0%

Résultats après redistribution des gains sous forme de forfait :

Montants des forfaits

En euros	Forfaits 1 et 2		Forfait 3 et 4
	Montant du forfait par enfant *	Montant moyen par femme	Montant moyen redistribué aux mères de 3 enfants et plus*
2020	99	220	690

* Pour les forfaits 2 et 4, dans le cas d'une durée validée correspondant à celle du taux plein.

1. forfait dès le premier enfant, proportionnel au nombre d'enfants (non proratisé)

Pension moyenne totale	Pension moyenne 1er décile	Pension moyenne 5ème décile	Pension moyenne 9ème décile	Rapport interdécile D9/D1
------------------------	----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	---------------------------

Avant simulation	6 819	3 496	6 825	13 745	3,9
Après redistribution	6 819	3 709	6 760	13 820	3,7
Variation	0%	6%	-1%	1%	-0,2

Pension moyenne initiale	Tout le monde	0 enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	0 an AVPF	0-3 ans AVPF	3-6 ans AVPF	6-12 ans AVPF	12+ ans AVPF
avant	6 821	8 820	7 944	6 099	5 992	6 846	6 862	6 660	6 630	6 915
après	6 821	8 820	7 826	6 085	6 107	6 919	6 897	6 613	6 516	6 860
variation	0%	0%	-1%	0%	2%	1%	1%	-1%	-2%	-1%

2. forfait dès le premier enfant, proportionnel au nombre d'enfants et à la durée validée

Pension moyenne totale	Pension moyenne 1er décile	Pension moyenne 5ème décile	Pension moyenne 9ème décile	Rapport interdécile D9/D1
------------------------	----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	---------------------------

Avant simulation	6 819	3 496	6 825	13 745	3,9
Après redistribution	6 819	3 464	6 874	14 018	4,0
Variation	0%	-1%	1%	2%	0,1

Pension moyenne initiale	Tout le monde	0 enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	0 an AVPF	0-3 ans AVPF	3-6 ans AVPF	6-12 ans AVPF	12+ ans AVPF
avant	6 821	8 820	7 944	6 099	5 992	6 846	6 862	6 660	6 630	6 915
après	6 821	8 820	7 841	6 084	6 096	6 897	6 894	6 613	6 521	6 892
variation	0%	0%	-1%	0%	2%	1%	0%	-1%	-2%	0%

3. forfait dès le troisième enfant, quels que soient le nombre d'enfants et la durée validée

Pension moyenne totale	Pension moyenne 1er décile	Pension moyenne 5ème décile	Pension moyenne 9ème décile	Rapport interdécile D9/D1
------------------------	----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	---------------------------

Avant simulation	6 819	3 496	6 825	13 745	3,9
Après redistribution	6 819	3 755	6 592	13 686	3,6
Variation	0%	7%	-3%	0%	-0,3

Pension moyenne initiale	Tout le monde	0 enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	0 an AVPF	0-3 ans AVPF	3-6 ans AVPF	6-12 ans AVPF	12+ ans AVPF
avant	6 821	8 820	7 944	6 099	5 992	6 846	6 862	6 660	6 630	6 915
après	6 821	8 820	7 727	5 886	6 450	6 911	6 866	6 592	6 491	6 903
variation	0%	0%	-3%	-3%	8%	1%	0%	-1%	-2%	0%

4. forfait dès le troisième enfant, proportionnel à la durée validée.

Pension moyenne totale	Pension moyenne 1er décile	Pension moyenne 5ème décile	Pension moyenne 9ème décile	Rapport interdécile D9/D1
------------------------	----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	---------------------------

Avant simulation	6 819	3 496	6 825	13 745	3,9
Après redistribution	6 819	3 526	6 634	13 828	3,9
Variation	0%	1%	-3%	1%	0,0

Pension moyenne initiale	Tout le monde	0 enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	0 an AVPF	0-3 ans AVPF	3-6 ans AVPF	6-12 ans AVPF	12+ ans AVPF
avant	6 821	8 820	7 944	6 099	5 992	6 846	6 862	6 660	6 630	6 915
après	6 821	8 820	7 727	5 886	6 450	6 886	6 853	6 581	6 493	6 951
variation	0%	0%	-3%	-3%	8%	1%	0%	-1%	-2%	1%

Annexe 3 : Règle de non cumul entre MDA et AVPF

Rappel de la mesure :

Les règles d'attribution de la MDA et de l'AVPF sont modifiées de la façon suivante :

- L'AVPF est inchangée.
- La MDA pour enfant est inchangée : attribuée aux seules femmes, elle est de 8 trimestres au plus par enfant.
- Le cumul entre MDA et AVPF est limité : le nombre de trimestres de MDA accordés à une assurée est réduit du nombre de trimestres acquis au titre de l'AVPF sur la carrière (écrêtés à 4 trimestres par an). Ainsi, le nombre de trimestres d'AVPF est inchangé ; en revanche, le nombre de trimestres de MDA des bénéficiaires de l'AVPF est réduit, voire annulé.

Cette règle de non cumul conduit donc à instaurer une règle de priorité des trimestres acquis au titre de l'AVPF sur ceux validés au titre de la MDA.

Exemple : une femme avec deux enfants ayant interrompu sa carrière durant 3 ans en ayant bénéficié de l'AVPF (soit 12 trimestres d'AVPF), et qui cumule actuellement 16 trimestres de MDA et 12 trimestres d'AVPF, verrait sa MDA réduite à 4 trimestres.

Cette règle de non cumul n'a d'incidence que sur les femmes bénéficiaires de l'AVPF.

Résultats détaillés avant redistribution :

Toute l'analyse se limite aux femmes mono-pensionnées liquidant leur pension en 2020.

- *En fonction de la durée acquise au titre de l'AVPF :*

Les femmes n'ayant acquis aucun droit au titre de l'AVPF, qui représentent un peu moins de la moitié des assurées (monopensionnées) liquidant en 2020, ne sont par définition pas affectées par la mesure.

La réduction du nombre de trimestres de MDA est logiquement plus importante pour les femmes ayant les durées validées les plus longues au titre de l'AVPF : les assurées ayant entre 0 et 3 ans au titre de l'AVPF (19% des effectifs) auraient ainsi 7 trimestres de MDA de moins du fait de la règle de non cumul, alors que celles ayant plus de 12 ans d'AVPF (16% des effectifs en 2020, 10% en 2050) verraient leur MDA réduite de plus de 20 trimestres. Tous les trimestres de MDA n'étant pas « utiles » pour ces dernières, leur durée d'assurance serait en fait réduite d'environ 20 trimestres. Le nombre moyen de trimestres de MDA reste égal à 12 trimestres pour les femmes ne bénéficiant pas de l'AVPF, il est réduit de 17 trimestres à 9 trimestres pour celles qui ont entre 0 et 3 ans d'AVPF, et les femmes ayant plus de 6 années validées au titre de l'AVPF n'ont plus de MDA (alors qu'elles en avaient 20 trimestres en moyenne en 2020 sans règle de non cumul).

L'impact sur la pension au régime général reflète ces réductions de la durée d'assurance : il est plus important (- 10%) pour les femmes ayant 3 à 6 ans validés au titre de l'AVPF que pour

celles ayant moins de 3 ans d'AVPF (-6%). Toutefois, il est relativement moins important (-8%) pour les femmes ayant de très longues durées validées au titre de l'AVPF (plus de 12 ans) : ces femmes ont en effet des durées d'assurance totale très longues (environ 160 trimestres), si bien que, pour certaines, la réduction de leur durée d'assurance est sans impact sur leur taux de liquidation et sur le coefficient de proratisation. La pension moyenne des femmes ayant plus de 12 années validées au titre de l'AVPF reste ainsi plus élevée avec une règle de non cumul que celle des femmes ayant validé moins de 12 ans d'AVPF, mais elle est légèrement plus faible que celle des femmes n'ayant pas du tout bénéficié de l'AVPF, alors qu'elle était plus élevée sans règle de non cumul.

2020

Monopensionnés	effectifs	Part dans les effectifs	Pension moyenne			Durée d'assurance		
			Avant	Après	variation	Avant	Après	variation
Nombre d'années d'AVPF								
0	88793	41%	6856	6826	0%	123	122	0%
0-3 ans	40623	19%	6708	6322	-6%	131	123	-6%
3-6 ans	28770	13%	6666	6013	-10%	137	123	-10%
6-12 ans	22930	11%	6503	5804	-11%	140	122	-12%
Plus de 12 ans	35696	16%	7357	6770	-8%	158	139	-12%
Total	216814	100%	6848	6506	-5%	134	125	-6%

Monopensionnés	Durée AVPF			Durée MDA			Age de départ	
	Avant	Après	variation	Avant	Après	variation	Avant	Après
Nombre d'années d'AVPF								
0	0	0	0	12	12	0	62,3	62,3
0-3 ans	8	8	0	17	9	-7	62,1	62,4
3-6 ans	18	18	0	17	3	-14	62,1	62,5
6-12 ans	35	35	0	19	0	-18	61,9	62,3
Plus de 12 ans	74	74	0	21	0	-21	61,6	62,5
Total	20	20	0	16	7	-9	62,1	62,4

- *En fonction du nombre d'enfants*

L'analyse en fonction du nombre d'enfants montre que le non cumul entre MDA et AVPF a un impact croissant avec le nombre d'enfants. Plus précisément, l'impact sur la pension moyenne au régime général serait (avant toute redistribution) de 10% environ pour les femmes ayant 3 enfants ou plus. En effet, ces femmes ont en moyenne 29 trimestres (plus de 7 ans) validés au titre de l'AVPF, et perdraient en moyenne 15 trimestres de MDA.

2020

Monopensionnés	effectifs	part dans les effectifs	Pension moyenne			Durée d'assurance		
			Avant	Après	variation	Avant	Après	variation
0	25860	12%	8839	8839	0%	148	148	0%
1	49062	23%	7933	7728	-3%	147	142	-3%
2	80510	37%	6143	5790	-6%	128	119	-7%
3 et +	61381	28%	6068	5484	-10%	125	111	-12%
Total	216814	100%	6848	6506	-5%	134	125	-6%

Monopensionnés	Durée AVPF			Durée MDA			Age de départ	
	Avant	Après	variation	Avant	Après	variation	Avant	Après
0	0	0	0	0	0	0	62,1	62,1
1	13	13	0	8	4	-4	61,8	62,0
2	23	23	0	16	7	-9	62,1	62,4
3 et +	29	29	0	28	13	-15	62,3	62,8
Total	20	20	0	16	7	-9	62,1	62,4

- *Par décile de pension au régime général*

L'analyse par décile de pension au régime général montre que ce sont les assurées (monopensionnées) du milieu de la distribution qui perdent le plus de trimestres de MDA du fait d'une règle de non cumul : 10 trimestres pour les déciles 4 à 8, 13 pour le décile 7. Ceci s'explique par le fait que les femmes ayant les pensions les plus faibles au régime général, comme celles qui ont les pensions les plus élevées, ont moins de trimestres acquis au titre de l'AVPF : ce sont ainsi les femmes du 7ème décile qui ont en moyenne les durées validées au titre de l'AVPF les plus longues (30 trimestres, contre 7 dans le premier décile, et 14 dans le dernier décile).

En revanche, ce sont pour les premiers déciles que l'impact sur la durée d'assurance (en %) et sur la pension est le plus important : en effet, compte tenu des faibles durées d'assurance des femmes de ces déciles, la part des quelques trimestres de MDA est importante, tous les trimestres de MDA sont « utiles », et toute variation de la durée se répercute sur la pension (ce qui n'est pas le cas dans les déciles les plus élevés, dont les durées d'assurance sont d'environ 170 trimestres, et dont les pensions sont très peu affectées par la règle de non cumul).

2020

Monopensionnés	Pension moyenne			Durée d'assurance			
	Déciles de pension avant réforme	Avant	Après	variation	Avant	Après	variation
D1		2230	1972	-12%	61	56	-8%
D2		3524	3118	-12%	88	81	-8%
D3		4361	3854	-12%	105	96	-8%
D4		5199	4663	-10%	121	111	-8%
D5		6050	5536	-8%	135	125	-7%
D6		6851	6470	-6%	158	147	-6%
D7		7540	7197	-5%	162	150	-7%
D8		8647	8402	-3%	165	156	-6%
D9		10307	10152	-1%	170	163	-4%
D10		13774	13741	0%	175	170	-3%

2020

Monopensionnés	Durée AVPF			Durée MDA			Age de départ		
	Déciles de pension avant réforme	Avant	Après	variation	Avant	Après	variation	Avant	Après
D1		7	7	0	18	13	-5	62,3	62,3
D2		13	13	0	19	12	-7	62,5	62,5
D3		17	17	0	19	10	-9	62,3	62,3
D4		22	22	0	17	8	-10	62,3	62,3
D5		23	23	0	16	6	-10	62,4	62,4
D6		26	26	0	14	4	-10	61,8	62,4
D7		30	30	0	18	5	-13	61,8	62,5
D8		26	26	0	14	4	-10	61,5	62,3
D9		20	20	0	12	4	-8	61,8	62,4
D10		14	14	0	10	4	-6	62,1	62,5

- *Caractérisation des situations de fortes baisses de pension*

Les femmes qui connaissent les plus fortes baisses de pension au régime général suite à la règle de non cumul simulée sont des assurées ayant des durées d'assurance plutôt courtes (90 trimestres en 2020 pour les monopensionnées ayant des baisses de pension supérieures à 50%, 114 trimestres pour les pertes comprises entre 20 et 50%), et composée pour environ la moitié de MDA et d'AVPF (contre 24% pour l'ensemble des femmes). Parmi les assurées perdant plus de 50% de leur pension au régime général, plus de 95% bénéficient du minimum contributif.

Monopensionnés	Durée d'assurance avant mesure	% AVPF + MDA dans la durée avant mesure	% AVPF dans la durée avant mesure	Nbre d'enfants	% Bénéfs MICO	Effectifs
Perte						
20 à 50%	114	54%	33%	2,9	69,2%	9,2%
50 à 100%	90	44%	19%	2,9	96,4%	1,5%
100%	na	na	na	na	na	0,0%
Total	134	26%	15%	2,0	39,9%	100,0%

Résultats après redistribution des gains sous forme de forfait :

Montants des forfaits

En euros	Forfaits 1 et 2		Forfait 3 et 4
	Montant du forfait par enfant *	Montant moyen par femme	Montant moyen redistribué aux mères de 3 enfants et plus *
2020	177	394	1 236

* Pour les forfaits 2 et 4, dans le cas d'une durée validée correspondant à celle du taux plein.

1. forfait dès le premier enfant, proportionnel au nombre d'enfants (non proratisé)

Pension moyenne totale	Pension moyenne 1er décile	Pension moyenne 5ème décile	Pension moyenne 9ème décile	Rapport interdécile D9/D1
------------------------	----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	---------------------------

Avant simulation	6 820	3 496	6 826	13 761	3,9
Après redistribution	6 820	3 513	6 754	13 896	4,0
Variation	0%	0%	-1%	1%	0,0

Pension moyenne initiale	Tout le monde	0 enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	0 an AVPF	0-3 ans AVPF	3-6 ans AVPF	6-12 ans AVPF	12+ ans AVPF
avant	6 820	8 820	7 944	6 098	5 991	6 846	6 693	6 627	6 463	7 309
après	6 820	8 820	7 916	6 094	6 019	7 080	6 670	6 345	6 160	7 148
variation	0%	0%	0%	0%	0%	3%	0%	-4%	-5%	-2%

2. forfait dès le premier enfant, proportionnel au nombre d'enfants et à la durée validée

Pension moyenne totale	Pension moyenne 1er décile	Pension moyenne 5ème décile	Pension moyenne 9ème décile	Rapport interdécile D9/D1
------------------------	----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	---------------------------

Avant simulation	6 820	3 496	6 826	13 761	3,9
Après redistribution	6 820	3 374	6 820	13 995	4,1
Variation	0%	-3%	0%	2%	0,2

Pension moyenne initiale	Tout le monde	0 enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	0 an AVPF	0-3 ans AVPF	3-6 ans AVPF	6-12 ans AVPF	12+ ans AVPF
avant	6 820	8 820	7 944	6 098	5 991	6 846	6 693	6 627	6 463	7 309
après	6 820	8 820	7 956	6 100	5 979	7 051	6 668	6 344	6 162	7 228
variation	0%	0%	0%	0%	0%	3%	0%	-4%	-5%	-1%

3. forfait dès le troisième enfant, quels que soient le nombre d'enfants et la durée validée

Pension moyenne totale	Pension moyenne 1er décile	Pension moyenne 5ème décile	Pension moyenne 9ème décile	Rapport interdécile D9/D1
------------------------	----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	---------------------------

Avant simulation	6 820	3 496	6 826	13 761	3,9
Après redistribution	6 820	3 538	6 662	13 823	3,9
Variation	0%	1%	-2%	0%	0,0

Pension moyenne initiale	Tout le monde	0 enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	0 an AVPF	0-3 ans AVPF	3-6 ans AVPF	6-12 ans AVPF	12+ ans AVPF
avant	6 820	8 820	7 944	6 098	5 991	6 846	6 693	6 627	6 463	7 309
après	6 820	8 820	7 739	5 739	6 633	7 067	6 626	6 305	6 179	7 260
variation	0%	0%	-3%	-6%	11%	3%	-1%	-5%	-4%	-1%

4. forfait dès le troisième enfant, proportionnel à la durée validée.

Pension moyenne totale	Pension moyenne 1er décile	Pension moyenne 5ème décile	Pension moyenne 9ème décile	Rapport interdécile D9/D1
------------------------	----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	---------------------------

Avant simulation	6 820	3 496	6 826	13 761	3,9
Après redistribution	6 820	3 399	6 686	13 898	4,1
Variation	0%	-3%	-2%	1%	0,2

Pension moyenne initiale	Tout le monde	0 enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	0 an AVPF	0-3 ans AVPF	3-6 ans AVPF	6-12 ans AVPF	12+ ans AVPF
avant	6 820	8 820	7 944	6 098	5 991	6 846	6 693	6 627	6 463	7 309
après	6 820	8 820	7 739	5 739	6 633	7 029	6 607	6 291	6 179	7 395
variation	0%	0%	-3%	-6%	11%	3%	-1%	-5%	-4%	1%

Annexe 4 : Fusion MDA-AVPF

Rappel de la mesure :

La quatrième simulation consiste à fusionner l'AVPF et la MDA.

Plus précisément, dans la simulation réalisée par la CNAV, les dispositifs sont modifiés comme suit :

- L'AVPF est inchangée dans son principe, mais n'est plus accordée que pour les interruptions entre les 0 et 3 ans de l'enfant. En d'autres termes, le complément familial n'ouvrirait plus droit à l'AVPF.
- La MDA est réduite à deux trimestres par enfant au lieu de huit trimestres actuellement.
- Les possibilités de cumul entre les dispositifs sont limitées : le bénéfice des deux trimestres de MDA serait perdu si deux trimestres ou plus d'AVPF sont validés l'année de l'accouchement.

Ceci revient à réduire le nombre de trimestres de MDA accordés en l'absence d'interruption, et à instaurer une règle de priorité des trimestres acquis au titre de l'AVPF sur ceux validés au titre de la MDA.

A titre d'exemple, une femme avec deux enfants ayant interrompu sa carrière durant 3 ans à la naissance du second, et ayant bénéficié de l'AVPF (soit 12 trimestres d'AVPF), cumule actuellement 16 trimestres de MDA et 12 trimestres d'AVPF. Dans la simulation, elle n'a plus que 2 trimestres de MDA pour le premier enfant, et 12 trimestres d'AVPF pour le second.

La fusion simulée ici a donc une incidence à la fois sur le nombre de trimestres acquis par les femmes ayant droit à l'AVPF, et sur les femmes qui bénéficient de la MDA seulement. Pour les premières, seules les interruptions pour les enfants de moins de 3 ans ouvrent droit à AVPF, et la possibilité de cumuler AVPF et MDA est supprimée. Pour les secondes, la MDA est réduite.

Résultats détaillés avant redistribution :

Toute l'analyse se limite aux femmes mono-pensionnées liquidant leur pension en 2020.

- *En fonction de la durée acquise au titre de l'AVPF :*

L'impact de la fusion MDA-AVPF simulée varie beaucoup selon la durée acquise au titre de l'AVPF par les assurées : les pertes sont croissantes avec cette durée, atteignant environ 30% pour les assurées ayant plus de 12 ans d'AVPF. Ceci s'explique par le fait que les femmes ayant des longues durées au titre de l'AVPF perdent à la fois beaucoup de trimestres d'AVPF, du fait de la réduction de l'AVPF aux mères d'enfants de moins de 3 ans, et perdent également plus que les autres au titre de la MDA, car elles ont en moyenne plus d'enfants, et donc plus de MDA initialement. Du fait de la réduction de la MDA, les femmes ne bénéficiant pas du tout de l'AVPF sont également affectées, mais dans une moindre mesure, car elles perdent uniquement de la MDA, et moins que les autres car elles en ont moins initialement. On peut noter que les durées d'assurances des femmes sont à la fois réduites, et moins liées à la durée acquise au titre

de l'AVPF, alors que dans la situation initiale (avant fusion MDA-AVPF), la durée d'assurance apparaît croissante avec la durée acquise au titre de l'AVPF.

2020								
Mono-pensionnés	Effectifs	Part dans les effectifs	Pension moyenne			Durée d'assurance		
			Avant	Après	Variation	Avant	Après	variation
Nombre d'années d'AVPF								
0	88794	41%	6856	6375	-7%	123	114	-8%
0-3 ans	40624	19%	6708	6026	-10%	131	116	-11%
3-6 ans	28770	13%	6666	5761	-14%	137	118	-14%
6-12 ans	22931	11%	6503	5232	-20%	140	112	-20%
Plus de 12 ans	35696	16%	7357	5016	-32%	158	107	-33%
Total	216814	100%	6848	5885	-14%	134	113	-15%

Monopensionnés	Durée AVPF			Durée MDA			Age de départ	
	Avant	Après	Variation	Avant	Après	variation	Avant	Après
Nombre d'années d'AVPF								
0	0	0	0	12	3	-9	62,3	62,4
0-3 ans	8	4	-4	17	4	-13	62,1	62,5
3-6 ans	18	9	-10	17	3	-14	62,1	62,5
6-12 ans	35	11	-24	19	3	-15	61,9	62,5
Plus de 12 ans	74	20	-54	21	3	-18	61,6	63,1
Total	20	6	-13	16	3	-13	62,1	62,6

- *En fonction du nombre d'enfants*

Dans la mesure où la fusion simulée réduit à la fois les droits accordés au titre de la MDA et ceux accordés au titre de l'AVPF dans le cas d'interruptions longues, ses effets sont d'autant plus importants que le nombre d'enfants est élevé. Comme la fusion simulée ici réduit très fortement la MDA (de 8 trimestres par enfant à 2 trimestres par enfant), les mères de trois enfants et plus perdent beaucoup de trimestres de MDA, et donc de durée totale et par suite de pension.

2020

Monopensionnés	effectifs	Part dans les effectifs	Pension moyenne			Durée d'assurance TR		
			Avant	Après	variation	Avant	Après	variation
Nb d'enfants								
0	25860,2	12%	8839	8839	0%	148	148	0%
1	49062,6	23%	7933	7383	-7%	147	136	-7%
2	80510	37%	6143	5104	-17%	128	106	-18%
3 et +	61381,6	28%	6068	4461	-26%	125	90	-28%

2020

Monopensionnés	Durée AVPF			Durée MDA			Age de départ	
	Avant	Après	variation	Avant	Après	variation	Avant	Après
Nb d'enfants								
0	0	0	0	0	0	0	62,1	62,1
1	13	3	-10	8	2	-6	61,8	62,2
2	23	6	-17	16	3	-13	62,1	62,6
3 et +	29	11	-18	28	5	-23	62,3	62,9

- *Par décile de pension au régime général*

L'analyse par décile de pension au régime général montre que, comme les femmes des premiers déciles ont plus de trimestres de MDA en moyenne que celles des déciles supérieurs (alors que ce n'est pas le cas pour les trimestres d'AVPF), elles sont très touchées par la forte réduction de la MDA dans le cadre de la fusion simulée. Compte tenu de leurs faibles durées d'assurance, ces trimestres perdus pèsent beaucoup sur leur durée d'assurance, et encore plus sur leur pension, le salaire annuel moyen étant susceptible d'être affecté par la perte de trimestres d'AVPF.

2020

Monopensionnés	Pension moyenne			Durée d'assurance		
	Avant	Après	variation	Avant	Après	Variation
Déciles de pension avant réforme						
D1	2230	1366	-39%	61	42	-30%
D2	3524	2423	-31%	88	66	-25%
D3	4361	3145	-28%	105	81	-23%
D4	5199	3923	-25%	121	95	-21%
D5	6050	4911	-19%	135	112	-17%
D6	6851	5961	-13%	158	135	-14%
D7	7540	6510	-14%	162	137	-15%
D8	8647	7700	-11%	165	146	-11%
D9	10307	9530	-8%	170	155	-9%
D10	13774	13448	-2%	175	165	-6%

2020

Monopensionnés	Durée AVPF			Durée MDA			Age de départ	
	Avant	Après	variation	Avant	Après	Variation	Avant	Après
Déciles de pension avant réforme								
D1	7	2	-5	18	4	-14	62,3	62,3
D2	13	4	-9	19	4	-15	62,5	62,5
D3	17	5	-12	19	4	-15	62,3	62,3
D4	22	6	-15	17	3	-14	62,3	62,3
D5	23	7	-16	16	3	-13	62,4	62,4
D6	26	8	-18	14	3	-12	61,8	62,6
D7	30	11	-19	18	3	-15	61,8	62,8
D8	26	8	-17	14	2	-11	61,5	62,7
D9	20	7	-13	12	2	-10	61,8	62,8
D10	14	5	-9	10	2	-8	62,1	62,9

- *Caractérisation des situations de fortes baisses de pension*

Les plus fortes baisses de pension, pour les monopensionnées, correspondent à des situations où la MDA et l'AVPF représentent des parts importantes de la durée totale, et où cette dernière n'est pas très importante.

2020

Monopensionnés	Durée d'assurance avant mesure	% AVPF + MDA dans la durée avant mesure	% d'AVPF dans la durée avant mesure	% de MDA dans la durée avant mesure	Nombre d'enfants	% Bénéfs MICO	Effectifs
Perte							
20 à 50%	118	45%	27%	18%	2,7	52,3%	26,9%
50 à 100%	103	62%	41%	21%	2,8	74,1%	10,0%
100%	73	94%	61%	33%	3,0	60,5%	0,4%
Total	134	26%	15%	12%	2,0	39,9%	100,0%

Résultats après redistribution des gains sous forme de forfait :

La fusion simulée de la MDA et de l'AVPF réduit la pension moyenne des femmes et génère avant redistribution des gains pour la CNAV d'environ 15% de la masse des pensions des femmes. Ceci permet de redistribuer un forfait par enfant de 490 euros, ou un forfait pour les femmes de trois enfants et plus de 4 385 €(en 2020).

En euros	Forfaits 1 et 2		Forfait 3 et 4
	Montant du forfait par enfant *	Montant moyen par femme	Montant moyen redistribué aux mères de 3 enfants et plus *
2020	490	954	3 411

* Pour les forfaits 2 et 4, dans le cas d'une durée validée correspondant à celle du taux plein.

1. forfait dès le premier enfant, proportionnel au nombre d'enfants (non proratisé)

Un forfait non proratisé dès le 1^{er} enfant, qui permet d'annuler la perte de pension moyenne, conduit à une baisse de pensions les plus faibles et une augmentation du dernier décile. Les femmes ayant un ou deux enfants ont une légère baisse de leur pension alors que celles qui ont 3 enfants ou plus voient leur pension augmenter. C'est en fonction des durées validées au titre de l'AVPF que les effets sont le plus différenciés : les femmes ayant moins de 6 ans d'AVPF sont gagnantes, celles qui ont plus de 6 ans et surtout plus de 12 ans d'AVPF sont au contraire perdantes.

	Pension moyenne totale	Pension moyenne 1er décile	Pension moyenne 5ème décile	Pension moyenne 9ème décile	Rapport interdécile D9/D1
--	------------------------	----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	---------------------------

Avant simulation	6 818	3 495	6 824	13 754	3,9
Après redistribution	6 817	3 567	6 808	13 956	3,9
Variation	0%	2%	0%	1%	0,0

Pension moyenne initiale	Tout le monde	0 enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	0 an AVPF	0-3 ans AVPF	3-6 ans AVPF	6-12 ans AVPF	12+ ans AVPF
avant	6 818	8 820	7 944	6 092	5 988	6 846	6 689	6 627	6 463	7 298
après	6 817	8 820	7 893	6 038	6 100	7 093	7 012	6 759	6 324	6 218
variation	0%	0%	-1%	-1%	2%	4%	5%	2%	-2%	-15%

2. forfait dès le premier enfant, proportionnel au nombre d'enfants et à la durée validée

Si le forfait au 1^{er} enfant est proratisé, les effets sur les basses pensions sont nettement moins favorables. Les effets selon le nombre d'enfants sont également différents : les femmes avec 3 enfants et plus, qui ont des durées plus faibles, sont perdantes. La catégorie pour laquelle la pension moyenne augmente le plus est celle des femmes ayant entre 0 et 3 ans au titre de l'AVPF.

	Pension moyenne totale	Pension moyenne 1er décile	Pension moyenne 5ème décile	Pension moyenne 9ème décile	Rapport interdécile D9/D1
--	------------------------	----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	---------------------------

Avant simulation	6 818	3 495	6 824	13 754	3,9
Après redistribution	6 817	3 114	7 021	14 313	4,6
Variation	0%	-11%	3%	4%	0,7

Pension moyenne initiale	Tout le monde	0 enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	0 an AVPF	0-3 ans AVPF	3-6 ans AVPF	6-12 ans AVPF	12+ ans AVPF
avant	6 818	8 820	7 944	6 092	5 988	6 846	6 689	6 627	6 463	7 298
après	6 817	8 820	8 071	6 083	5 896	7 007	7 062	6 860	6 392	6 259
variation	0%	0%	2%	0%	-2%	2%	6%	4%	-1%	-14%

3. forfait dès le troisième enfant, quels que soient le nombre d'enfants et la durée validée

Pension moyenne totale	Pension moyenne 1er décile	Pension moyenne 5ème décile	Pension moyenne 9ème décile	Rapport interdécile D9/D1
------------------------	----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	---------------------------

Avant simulation	6 818	3 495	6 824	13 754	3,9
Après redistribution	6 817	3 635	6 551	13 751	3,8
Variation	0%	4%	-4%	0%	-0,2

Pension moyenne initiale	Tout le monde	0 enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	0 an AVPF	0-3 ans AVPF	3-6 ans AVPF	6-12 ans AVPF	12+ ans AVPF
avant	6 818	8 820	7 944	6 092	5 988	6 846	6 689	6 627	6 463	7 298
après	6 817	8 820	7 404	5 058	7 796	7 056	6 889	6 649	6 376	6 526
variation	0%	0%	-7%	-17%	30%	3%	3%	0%	-1%	-11%

4. forfait dès le troisième enfant, proportionnel à la durée validée.

Pension moyenne totale	Pension moyenne 1er décile	Pension moyenne 5ème décile	Pension moyenne 9ème décile	Rapport interdécile D9/D1
------------------------	----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	---------------------------

Avant simulation	6 818	3 495	6 824	13 754	3,9
Après redistribution	6 817	3 174	6 640	14 026	4,4
Variation	0%	-9%	-3%	2%	0,5

Pension moyenne initiale	Tout le monde	0 enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	0 an AVPF	0-3 ans AVPF	3-6 ans AVPF	6-12 ans AVPF	12+ ans AVPF
avant	6 818	8 820	7 944	6 092	5 988	6 846	6 689	6 627	6 463	7 298
après	6 817	8 820	7 404	5 058	7 796	6 924	6 860	6 709	6 508	6 777
variation	0%	0%	-7%	-17%	30%	1%	3%	1%	1%	-7%